

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 30/10/2024

N/Réf. : FRT30023_732_PROT
Gest. : KD/CL
V/Réf. : CL/2322-0063
Corr DPC: Catherine Leclercq
NOVA : //

FOREST. Marais Wiels Avenue Van Volxem 356-378
(= trois bâtiments des anciennes Brasseries Wielemans Ceuppens classés comme monument)
PROTECTION: demande de classement du "Marais Wiels"
Demande de BUP – DPC du 02/10/2024

Avis de la CRMS
LE PRÉSENT AVIS ANNULE ET REMPLACE L'AVIS ENVOYÉ LE 28/10/2024

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 02/10/2024, nous vous communiquons *l'avis favorable* émis par la CRMS en sa séance du 16/10/2024.



Vue actuelle du marais vers le bâtiment Métropole (© photo CRMS, octobre 2024)

LA DEMANDE

La demande de classement comme site du Marais Wiels est introduite par l'asbl « Cercle d'Histoire et du Patrimoine de Forest » qui fonde sa proposition sur les éléments suivants :

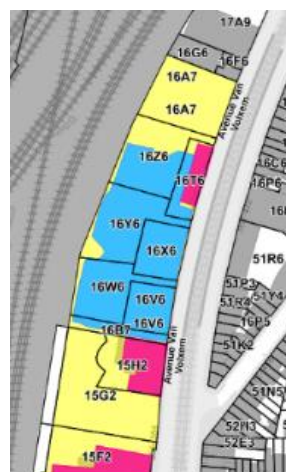
- La présence de 3 bâtiments classés sur le site des anciennes brasseries Wielemans¹ (le bâtiment Blomme, l'ancienne salle de brassage et des machines et l'ancien immeuble de bureaux dit Le Métropole²) sans zone de protection ;

¹ https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/009_008.pdf

² https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/009_009.pdf

- La valeur du site au sens du CoBAT, à savoir historique, paysagère, sociale, urbanistique et scientifique en tant que résurgence d'un plan d'eau et zones humides associées, avec une biodiversité caractéristique de ces biotopes.
- L'intérêt d'un classement de ce site pour préserver les aménités que présente ce patrimoine au regard des risques pour l'intégrité de ce patrimoine que représentent les différents projets de construction et d'extension de bâtiments

Les parcelles concernées par la demande sont reprises au PRAS en zone d'intérêt régional (ZIR n°7 – Van Volxem) et partiellement en ZICHEE. Elles appartiennent à la Région, hormis la bande ouest, le long du chemin de fer, propriété de la SNCB/Infrabel. Le site est subdivisé en trois parties : le marais/étang avec sa roselière au nord, la partie le long du chemin de fer et les abords du Wiels et du Brass au sud.



Zone proposée au classement par l'ASBL © Brugis

DESCRIPTION

Forest connaît, au XIX^e siècle, d'importants développements urbanistiques couplés, dans certaines parties de la commune, à une phase d'industrialisation rapide. L'avenue Van Volxem est créée en 1874 et la Brasserie Wielemans-Ceuppens, fondée en 1862, s'implante sur un terrain marécageux entre la nouvelle avenue et les voies ferrées vers 1880. La brasserie arrête ses activités en 1988. Le site restera en friche pendant une vingtaine d'années. L'aile Blomme est restaurée en 2005-2007 en centre d'art contemporain : le Wiels. En 2007, suite à des travaux d'excavation en vue de réaliser des parkings pour un projet de bureaux, des pieux de fondation percent la nappe phréatique, inondant le chantier. Les travaux sont abandonnés par le promoteur, laissant la zone en friche, colonisée par la nature. Un écosystème caractéristique d'un marais s'est développé depuis avec le développement d'une roselière, accompagnée de sa faune caractéristique. En 2020, le terrain est acquis par la Région. Aujourd'hui, le site du marais - dorénavant dénommé « le marais Wiels » et enclavé dans un cadre semi-urbain, s'étend sur une surface de près d'un hectare, dont environ un cinquième est occupé par la roselière. Son accès relativement restreint a permis le développement d'un milieu naturel riche, préservé des perturbations humaines majeures, tout en offrant un îlot de verdure à la biodiversité locale.

VALEUR PATRIMONIALE



Photos extraites du dossier de demande de classement

Selon la CRMS, le site présente **un intérêt scientifique majeur en tant qu'exemple particulièrement remarquable d'un écosystème propre aux zones humides et d'un milieu naturel d'une richesse écologique particulièrement élevée qui s'est rapidement développé au sein d'un milieu urbain**. La richesse du marais Wiels sur le plan de la biodiversité (faune et flore) est peu commune, notamment

en raison de son environnement fortement urbanisé à proximité de la gare du Midi, entre les voies de chemin de fer et un axe routier, dans une zone carencée en espaces verts³.

Le site constitue de surcroît un exemple de « conservation environnementale paradoxale » : une restauration écologique spontanée, sans intervention humaine, qui est le résultat d'un projet de développement urbain avorté⁴. Il comprend un écosystème spécifique d'une zone humide ancienne, typique de l'holocène, en puisant notamment dans le matériel vivant (graines et semences) qui subsiste dans le sol, et il permet ainsi de raviver l'ancienne biodiversité locale.

Concernant la faune, le marais compte 95 espèces d'oiseaux observées, 22 espèces de libellules, 17 espèces d'hyménoptères et 8 espèces d'orthoptères, portant au total 311 espèces identifiées. Parmi celles-ci, certaines sont rares ou même très rares à l'échelle de la Belgique. L'un des aspects les plus marquants réside dans la présence d'une faune aviaire exceptionnelle pour une zone urbaine. La roselière, grâce à sa végétation dense et humide, offre un habitat privilégié pour de nombreuses espèces d'oiseaux, dont plusieurs sont considérées comme rares ou en déclin. En plus de son avifaune, le marais abrite une population notable de batraciens (grenouille verte, grenouille rousse, triton alpestre et triton ponctué), protégés en Région bruxelloise, qui jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique du marais.

Concernant la flore, ce sont des espèces caractéristiques des milieux humides qui ont colonisé le milieu, avec des taxons rares à très rares à l'échelle de la Belgique. La roselière du marais Wiels, constitue l'un des éléments les plus remarquables du site. Elle est dominée par plusieurs espèces de roseaux, notamment le *Phragmites australis*, une plante aquatique jouant un rôle clé dans la filtration naturelle de l'eau et la stabilisation des berges. Les roseaux permettent également de maintenir l'humidité du sol. Par ailleurs, le marais est directement alimenté par la nappe phréatique, ce qui favorise la stabilité des écosystèmes et garantit une humidité constante, même durant les périodes de sécheresse. En plus des roseaux, plusieurs autres espèces végétales adaptées aux milieux humides prospèrent dans le marais. Cette configuration unique permet de créer des micro-habitats favorables à la faune locale et à une grande variété d'espèces de prospérer dans un espace relativement restreint.

En conclusion, le marais Wiels est un espace naturel d'une grande valeur écologique et un écosystème rare et précieux au cœur d'un environnement urbain densément peuplé. Sa biodiversité, tant au niveau de la faune que de la flore, en fait un lieu de grand intérêt scientifique et environnemental, justifiant pleinement une mesure de protection. Il constitue un véritable et unique laboratoire de phytosociologie dynamique permettant d'y observer la dynamique de développement et de redéveloppement des milieux naturels en ville et d'étudier l'évolution des communautés végétales en interaction avec les conditions urbaines, telles que la pollution, les changements hydrologiques et l'influence humaine. Ce site offre ainsi une opportunité précieuse pour les scientifiques et les écologues d'analyser et de comprendre les processus de colonisation, d'adaptation et de résilience des écosystèmes dans des environnements perturbés, contribuant ainsi à une meilleure compréhension, gestion et restauration des espaces naturels en milieu urbain, ce qui pourrait entraîner des répercussions positives pour la gestion d'autres zones humides urbaines en Belgique et en Europe.

Dès lors, la CRMS émet un avis favorable sur le classement du marais Wiels à condition de revoir le périmètre du classement. En effet la Commission estime que la partie sud (parcelles 15F2, 15G2 et 15H2) et la partie le long du chemin de fer (zone non cadastrée) ne présentent pas le même intérêt scientifique sur le plan écologique et de la biodiversité du fait que le marais proprement dit ne s'étend

³ Sur la carte d'évaluation biologique de Bruxelles Environnement, selon les parcelles cadastrales, le site oscille entre une valeur biologique importante et une très haute valeur biologique. Il est représentatif de l'évolution d'une zone humide en milieu urbain.

⁴ En 2022, un jumelage scientifique a été établi avec un écosystème apparu dans des circonstances similaires à Rome : le Lago Bullicante, reconnu comme « Monument naturel » par la région du Latium.

pas sur ces parcelles. Elles devraient de ce fait être retirées de l'emprise du classement. En outre, la CRMS demande également d'exclure les abords immédiats du bâtiment Métropole (parcelle 16T6) de la mesure de la protection de manière à ne pas hypothéquer la future restauration de ce bien qui fait également l'objet d'un classement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

p.o.

A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. à:

hlelievre@urban.brussels ; cleclercq@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; wstevens@gov.brussels ; info.persoons@gov.brussels ; lbaro@gov.brussels